



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION

Service des élections

Bureau de la réglementation générale et des élections

Affaire suivie par : V.TERRIS

Tél : 04 68 51 66 35

Mèl : pref-elections@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PREF/DCM/BRGE 2022-165-0001 du 14 juin 2022 **Arrêtant la liste des candidats et de leurs remplaçants pour le 2nd tour de** **scrutin aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022** **et établissant l'ordre des panneaux après tirage au sort** **dans le département des Pyrénées-Orientales**

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

VU le code électoral, notamment les articles L. 51 et R. 28 ;

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

CONSIDERANT qu'il appartient au représentant de l'État d'arrêter la liste des candidats au terme de la période de déclarations des candidatures, qui s'est déroulée du lundi 13 juin 2022 (9 heures) au mardi 14 juin 2022 (18 heures) ;

CONSIDERANT qu'il appartient également au représentant de l'État de procéder à l'attribution des emplacements réservés à l'affichage électoral par tirage au sort, formalité qui a été effectuée le 20 mai 2022 à 18h30,

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général ;

ARRETE

Article 1 – La liste des candidats et de leurs remplaçants pour le 2nd tour de scrutin des élections législatives du 19 juin 2022 est fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 – L'attribution des emplacements d'affichage aux candidats et à leurs remplaçants, dans l'ordre figurant sur la liste annexée au présent arrêté, résulte du tirage au sort effectué en préfecture le vendredi 20 mai 2022 à 18 h 30 .

Article 3 – Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies, dès réception.

Article 4 – Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, Messieurs les Sous-Préfets de Prades et de Céret, Mesdames et Messieurs les Maires du département, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché sur le site Internet de la préfecture, à la rubrique « Élections ».

Fait à Perpignan, le 14 juin 2022

Le secrétaire général,


Yohann MARCON

LISTE DES CANDIDATS

PREMIERE CIRCONSCRIPTION	N° de panneau d'affichage	Candidat(e)	Remplaçant(e)
	1	GRAU Romain	DE NOËLL-MARCHESAN Isabelle
	2	BLANC Sophie	MUTI Carla
DEUXIEME CIRCONSCRIPTION	N° de panneau d'affichage	Candidat(e)	Remplaçant(e)
	1	SABATINI Anaïs	POTEL Julien
	2	LIS Frédérique	BARBARO Daniel
TROISIEME CIRCONSCRIPTION	N° de panneau d'affichage	Candidat(e)	Remplaçant(e)
	1	CULLELL Nathalie	FERRAND François
	2	DOGOR-SUCH Sandrine	FOXONET Gilles
QUATRIEME CIRCONSCRIPTION	N° de panneau d'affichage	Candidat(e)	Remplaçant(e)
	1	MARTINEZ Michèle	CHRETIEN Laura
	2	CAZENOVE Sébastien	MUGUET Laurence